

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1992 B 00066

Numéro SIREN : 382 402 683

Nom ou dénomination : AAA FRANCE CARS

Ce dépôt a été enregistré le 05/10/2022 sous le numéro de dépôt 25915

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

B6726CF171F14FC...

Désignation de l'entreprise : SAS AAA FRANCE CARS										Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12																				
Adresse de l'entreprise 11 Rue Paul Dubrule 59810 LESQUIN										Durée de l'exercice précédent* 12																				
Numéro SIRET* 3 8 2 4 0 2 6 8 3 0 1 1 4 8										Néant ☐ *																				
															Exercice N clos le, 31122021					N-1 31122020										
										Brut 1					Amortissements, provisions 2					Net 3					Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)										AA																				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *								AB	22 000					AC	22 000													
		Frais de développement *								CX						CQ														
		Concessions, brevets et droits similaires								AF	413 455					AG	381 543					31 912								
		Fonds commercial (1)								AH	3 148 821					AI						3 148 821								
		Autres immobilisations incorporelles								AJ						AK														
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles								AL						AM														
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains								AN						AO														
		Constructions								AP	440 377					AQ	410 601					29 775								
		Installations techniques, matériel et outillage industriels								AR	238 303					AS	232 318					5 985								
		Autres immobilisations corporelles								AT	15 967 066					AU	6 541 550					9 425 516								
		Immobilisations en cours								AV						AW														
		Avances et acomptes								AX						AY														
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence								CS						CT														
		Autres participations								CU						CV						3 499								
		Créances rattachées à des participations								BB						BC														
		Autres titres immobilisés								BD						BE														
		Prêts								BF	36 768 724					BG						36 768 724								
		Autres immobilisations financières*								BH	622 000					BI						622 000								
TOTAL (II)										BJ	57 620 750					BK	7 588 013					50 032 736								
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements								BL						BM														
		En cours de production de biens								BN						BO														
		En cours de production de services								BP						BQ														
		Produits intermédiaires et finis								BR						BS														
		Marchandises								BT						BU														
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes								BV						BW														
		Clients et comptes rattachés (3)*								BX	40 707 273					BY	5 823 511					34 883 762								
		Autres créances (3)								BZ	37 844 891					CA						37 844 891								
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé								CB						CC														
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)								CD						CE														
Comptes de régularisation	Disponibilités								CF	1 520 389					CG						1 520 389									
	Charges constatées d'avance (3)*								CH	1 406 753					CI						1 406 753									
	TOTAL (III)								CJ	81 479 308					CK	5 823 511					75 655 796									
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)								CW																					
	Primes de remboursement des obligations (V)								CM																					
	Ecart de conversion actif* (VI)								CN																					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)										CO	139 100 058					1A	13 411 525					125 688 532								
Renvois : (1) Dont droit au bail :										107 029					(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :					CP						(3) Part à plus d'un an				
Clause de réserve de propriété : *										Immobilisations :					Stocks :					Créances :										

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise			SAS AAA FRANCE CARS		Néant ☐ *			
					Exercice N		Exercice N – 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 300 000)				DA	300 000	300 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				DB	198 183	198 183	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)				DC			
	Réserve légale (3)				DD	30 000	30 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles				DE	35 450 555	30 851 253	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)				DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)				DG			
	Report à nouveau				DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				DI	8 584 517	4 599 391	
	Subventions d'investissement				DJ	12 458	12 458	
	Provisions réglementées *				DK	2 248 076	5 966 426	
	TOTAL (I)				DL	46 823 790	41 957 713	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs				DM		
Avances conditionnées				DN				
TOTAL (II)				DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques				DP	6 554 405	6 490 774	
	Provisions pour charges				DQ	1 440 838	1 535 713	
	TOTAL (III)				DR	7 995 243	8 026 487	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles				DS			
	Autres emprunts obligataires				DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU	1 880 809	4 717 970	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)				DV	45 256	61 154	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX	47 598 489	39 289 413	
	Dettes fiscales et sociales				DY	13 175 246	11 906 693	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ	628 225	1 164 738	
	Autres dettes				EA	7 541 471	7 716 503	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)				EB			
TOTAL (IV)				EC	70 869 498	64 856 474		
Ecart de conversion passif* (V)				ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	125 688 532	114 840 675		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B			
	(2)	Dont	{	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
				Ecart de réévaluation libre	1D			
				Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	70 869 499	64 794 406	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	1 788 418	1 565 232		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AAA FRANCE CARS								Néant ☐ *	
			Exercice N					Exercice (N – 1)	
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	17 924	FB		FC	17 924	201 943	
	Production vendue biens * services *	FD		FE		FF			
		FG	84 526 027	FH	9 789	FI	84 535 816	78 655 878	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	84 543 952	FK	9 789	FL	84 553 741	78 857 822	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	5 832 904	4 994 438	
	Autres produits (1) (11)					FQ	33 163 787	49 723 468	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	123 550 432	133 575 729	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	161	10 708	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	72 806 674	69 248 122	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	2 733 567	3 165 342	
	Salaires et traitements*					FY	10 586 780	9 853 844	
	Charges sociales (10)					FZ	2 710 625	3 435 091	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	– dotations aux amortissements*			GA	1 031 388	5 809 389	
			– dotations aux provisions*			GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	687 052	2 441 932
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	674 736	422 224
	Autres charges (12)					GE	23 784 745	34 238 591	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	115 015 732	128 625 248	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	8 534 700	4 950 481
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	2 087 439	648 653	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	2 087 439	648 653	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	30 094	124 012	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	30 094	124 012	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	2 057 344	524 640	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	10 592 045	5 475 122	

Désignation de l'entreprise											SAS AAA FRANCE CARS		Néant		*			
											Exercice N		Exercice N - 1					
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion										HA	406 503		94 462				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *										HB	2 747 936		2 885 267				
	Reprises sur provisions et transferts de charges										HC	7 382 902		7 743 395				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)										HD	10 537 342		10 723 124				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)										HE	693 478		424 534				
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *										HF	2 885 198		3 355 629				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions										HG	3 738 485		5 625 006				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)										HH	7 317 162		9 405 170				
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)											HI	3 220 179		1 317 954				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise										(IX)	HJ	1 483 809		447 944				
Impôts sur les bénéfices *										(X)	HK	3 743 898		1 745 741				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)											HL	136 175 214		144 947 507				
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)											HM	127 590 697		140 348 116				
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)												HN	8 584 517		4 599 391			
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme									HO							
	(2) Dont	produits de locations immobilières									HY							
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)									1G							
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *									HP			30 462 313				
		- Crédit-bail immobilier									HQ							
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)									1H							
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées									1J							
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées									1K							
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)									HX							
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)									RC							
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)									RD							
	(9)	Dont transferts de charges									A1	2 537 282		1 990 055				
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)									A2							
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5																
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)									A3							
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)									A4							
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6			obligatoires			A9								
			Dont cotisations facultatives Madelin	A7			Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8								
(7)	joindre en annexe) :										Exercice N							
	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels					
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N							
											Charges antérieures		Produits antérieurs					

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AAA FRANCE CARS													Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations							
									Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence			Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	CZ	22 000		D8			D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	KD	3 437 491		KE			KF	124 785		
CORPORELLES	Terrains						KG			KH			KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ			KK			KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM	517 677		KN			KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP			KQ			KR			
				Dont Composants	M3		KS	302 370		KT			KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KV	5 276 595		KW			KX	358 919		
				Installations générales, agencements, aménagements divers *			KY	23 539 680		KZ			LA	23 938 224		
		Matériel de transport*			LB	1 194 172		LC			LD	49 466				
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LE			LF			LG					
	Emballages récupérables et divers *			LH			LI			LJ						
	Immobilisations corporelles en cours						LK			LL			LM			
	Avances et acomptes						LN	30 830 497		LO			LP	24 346 609		
	TOTAL III															
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G			8M			8T		
		Autres participations						8U	3 499		8V			8W		
Autres titres immobilisés						1P			1R			1S				
Prêts et autres immobilisations financières						1T	20 993 573		1U			1V				
TOTAL IV						LQ	20 997 073		LR			LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	55 287 062		ØH			ØJ	24 471 394			
CADRE B		IMMOBILISATIONS			Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
					par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	IN			CØ			DØ	22 000		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	IO			LV			LW	3 562 277		1X		
CORPORELLES	Terrains				IP			LX			LY			LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ			MA			MB			MC			
		Sur sol d'autrui		IR			MD	77 300		ME	440 377		MF			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS			MG			MH			MI		
					IT	64 067		MJ	238 303		ML					
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers			IU	327 782		MM	5 307 732		MN	9 953 478		MO		
					IV	37 524 426		MP	705 855		MQ					
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier			IW	537 783		MS			MT					
		Emballages récupérables et divers *			IX			MV			MW					
	Immobilisations corporelles en cours				MY			MZ			NA			NB		
	Avances et acomptes				NC			ND			NE			NF		
	TOTAL III				IY			NG	38 531 359		NH	16 645 747		NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ			ØU			M7			ØW	
Autres participations				IØ			ØX	3 500		ØY			ØZ			
Autres titres immobilisés				I1			2B			2C			2D			
Prêts et autres immobilisations financières				I2	(16 397 151)		2E	37 390 725		2F	37 390 725		2G			
TOTAL IV				I3	(16 393 651)		NJ	37 390 725		NK	57 620 750		2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4			ØK	22 137 707		ØL	57 620 750		ØM			

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l’entreprise SAS AAA FRANCE CARS												Néant ☐ *					
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
Frais d’établissement et de développement			CY	22 000			EL				EM	22 000					
Fonds commercial			RE				RF				RI						
Autres immobilisations incorporelles			PE	310 950			PF	70 592			PG	381 543					
TOTAL I			RK	332 950			RM	70 592			RN	403 543					
Terrains			PI				PJ				PK						
Constructions	Sur sol propre		PM				PN				PO						
	Sur sol d’autrui		PR	483 881			PS	4 020			PT	410 601					
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV				PW				PX						
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	286 183			QA	6 544			QB	232 318					
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers		QD	3 767 806			QE	315 128			QF	3 890 520					
	Matériel de transport		QH	10 863 515			QI	835 686			QJ	2 045 345					
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	1 047 561			QM	80 013			QN	592 392					
	Emballages récupérables et divers		QP				QR				QS						
TOTAL II			QU	16 448 948			QV	1 241 393			QW	7 171 178					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			ØN	16 781 898			ØP	1 311 985			ØQ	7 574 721					
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements		M9	N1		N2		N3	N4		N5		N6					
Fonds commercial		RP	RQ		RR		RS	RT		RU		RV					
Autres immob. incorporelles		N7	N8		P6		P7	P8		P9		Q1					
TOTAL I		RW	RX		RY		RZ	SB		SC		SD					
Terrains		Q2	Q3		Q4		Q5	Q6		Q7		Q8					
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1		R2		R3	R4		R5		R6					
	Sur sol d’autrui	R7	R8		R9		S1	S2		S3		S4					
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6		S7		S8	S9		T1		T2					
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4		T5		T6	T7		T8		T9					
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2		U3		U4	U5		U6		U7					
	Matériel de transport	U8	3 666 427		U9		V1	7 384 777		V3		V5 (3 718 350)					
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6			V7		V8	V9		W1		W3					
	Emballages récup. et divers	W4			W5		W6	W7		W8		X1					
TOTAL II		X2	3 666 427		X4		X5	7 384 777		X6		X8 (3 718 350)					
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III		NL							NM					N0			
Total général (I+II+III)		NP	3 666 427		NQ		NR	7 384 777		NT		NU		NV	(3 718 350)		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	3 666 427			Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	7 384 777			Total général non ventilé (NW-NY)			NZ	(3 718 350)
CADRE C																	
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice				Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements				Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d’émission d’emprunt à étaler										Z9					Z8		
Primes de remboursement des obligations										SP					SR		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS AAA FRANCE CARS</u>										Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	5 966 426	TM	3 666 427	TN	7 384 777	TO	2 248 076		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ		IK		IL		IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR			
	TOTAL I	3Z	5 966 426	TS	3 666 427	TT	7 384 777	TU	2 248 076		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	1 413 395	4B	185 057	4C	683 167	4D	915 285		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S			
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	1 535 713	4Y		4Z	94 875	5A	1 440 838		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	E0		EP		EQ		ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5 077 379	5W	561 740	5X		5Y	5 639 119		
	TOTAL II	5Z	8 026 487	TV	746 798	TW	778 042	TX	7 995 243		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisations financières (1)*	6A		6B		6C		6D			
		6E	292 220	6F		6G	278 928	6H	13 292		
		02		03		04		05			
		9U		9V		9W		9X			
		06		07		08		09			
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S			
	Sur comptes clients	6T	7 990 849	6U	687 053	6V	2 854 391	6W	5 823 511		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A			
	TOTAL III	7B	8 283 069	TY	687 053	TZ	3 133 319	UA	5 836 803		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	22 275 983	UB	5 100 278	UC	11 296 138	UD	16 080 123	
Dont dotations et reprises	– d'exploitation	UE	1 433 847	UF	3 632 433	UK	7 384 778				
	– financières	UG		UH							
	– exceptionnelles	UJ	3 666 428								
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I									10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.											

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AAA FRANCE CARS										Néant ☐ *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL			UM			UN		
	Prêts (1) (2)				UP	36 768 724		UR	36 768 724		US		
	Autres immobilisations financières				UT	622 000		UV	622 000		UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	2 855 941		2 855 941					
	Autres créances clients				UX	37 851 332		37 851 332					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée* UO)				ZI								
	Personnel et comptes rattachés				UY	31 478		31 478					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	27 637		27 637					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	2 652 566		2 652 566					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN								
		Divers			VP	16 698		16 698					
	Groupe et associés (2)				VC	25 132 469		25 132 469					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	9 984 041		9 984 041					
	Charges constatées d'avance				VS	1 406 753		1 406 753					
	TOTAUX				VT	117 349 644		VU	117 349 644		VV		
RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD	16 380 464							
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y									
Autres emprunts obligataires (1)				7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine		VG	1 817 597		1 817 597						
		à plus d'1 an à l'origine		VH	63 212		63 212						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A	45 257		45 257						
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	47 598 489		47 598 489						
Personnel et comptes rattachés				8C	3 115 145		3 115 145						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	1 263 373		1 263 373						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E	2 039 919		2 039 919						
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	6 314 954		6 314 954						
	Obligations cautionnées			VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	441 853		441 853						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J	628 225		628 225						
Groupe et associés (2)				VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	7 541 471		7 541 471						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				ZZ									
Produits constatés d'avance				8L									
TOTAUX				VY	70 869 499		VZ	70 869 499					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ			(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	3 085 154		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SAS AAA FRANCE CARS										Néant ☐		Exercice N, clos le : 31122021	
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	8 584 517
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous) Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.) Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III) Amendes et pénalités	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE		XE					
		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG							
		RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB							
		WI	1 694 740	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW	2 210 817				
		WJ	516 077	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ							
		Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7	3 743 898	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %							I8			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions							WN			
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										WO		
											XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ			
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3			
										TOTAL I	WR	14 539 232	
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU	770 662		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19% - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs										WV	
												WH	
												WP	
												WW	
												XB	
												I6	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %												
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales * (Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A					XA				
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY		
	Majoration d'amortissement*										XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5		XF		
		Zone franche urbaine -TE (44 octies A)	ØV		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA				
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	1F		Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC				
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)	YI					XG			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)	YL								
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)	YB		Dont déduct* exception, simulateur de conduite (art 39 decies E)	YH								
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)	YC		Créance dégagee par le report en arriere de déficit	ZI								
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)	YD											
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II	XH	770 662	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :					{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	13 768 570		XJ			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*							ZL						
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)							XN	13 768 570		XO	5 mai 2022 à 12h58		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AAA FRANCE CARS				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)				K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDARITE DES SOCIETES			8X	165 513	8Y 186 000
EFFORT CONSTRUCTION			8Z	45 417	9A 41 843
PARTICIPATION			9B	1 483 810	9C 447 944
Provisions pour dépréciation *					
PROVISION IDR			9D		9E 94 875
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	1 694 740	YO 770 662
			↓		↓
			ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)				
* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

31/12/2021

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AAA FRANCE CARS														Néant ☐ *									
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie				0C					AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves		ZB										
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie				0D	4 599 391					Dividendes	ZD											
	Prélèvements sur les réserves				0E						Autres répartitions	ZE											
											Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZF											
	TOTAL I				0F	4 599 391					TOTAL II	ZG											
														ZH									
RENSEIGNEMENTS DIVERS																Exercice N :				Exercice N - 1 :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail				J7	180 585 710				)	YQ	79 932 434				70 694 794							
	- Engagements de crédit-bail immobilier													YR									
	- Effets portés à l'escompte et non échus													YS									
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance													YT	150 315				88 808				
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois				J8					)	XQ	16 361 328				15 751 633							
	- Personnel extérieur à l'entreprise													YU	72 852				424 127				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)													SS	1 979 736				1 574 396				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages													YV									
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				ES					)	ST	54 242 441				51 409 157							
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052													ZJ	72 806 674				69 248 122				
														YW	810 523				1 366 242				
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE													9Z	1 923 043				1 799 100				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers				ZS					)	YX	2 733 567				3 165 342							
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052													YY	23 157 688				27 748 444				
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée													YZ	13 223 462				12 439 911				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations													0B									
														0S									
														ZK					%				
	- Numéro du centre de gestion agréé *				XP					- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)				Si oui cocher 1 Sinon 0				ZR					
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice													RG									
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies													RH									
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.				JA					Plus-values à 15%	JK					Plus-values à 0%	JL						
									Plus-values à 19%	JM					Imputations	JC							
	Groupe : résultat d'ensemble.				JD					Plus-values à 15%	JN					Plus-values à 0%	JO						
									Plus-values à 19%	JP					Imputations	JF							
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH					N° SIRET de la société mère du groupe				JJ									

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AAA FRANCE CARS							Néant ☒ *					
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE												
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①			Valeur d'origine* ②		Valeur nette réévaluée* ③		Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④		Autres amortissements* ⑤		Valeur résiduelle ⑥	
I. Immobilisations*	1											
	2											
	3											
	4											
	5											
	6											
	7											
	8											
	9											
	10											
	11											
	12											
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES					Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*							
Prix de vente ⑦			Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧		Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪			
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %				
I. Immobilisations*	1											
	2											
	3											
	4											
	5											
	6											
	7											
	8											
	9											
	10											
	11											
	12											
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés			+							
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés			+							
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale			+							
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée			+							
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice										
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme										
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *										
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨											
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19de la colonne) ⑩					(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)		
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪											

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

5-4

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AAA FRANCE CARS

Néant☒*

	Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ^❶ ou 12,8 % ^❷ .	
❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés	Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ^❶ *.	
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ^❶ *.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU					
Origine ❶		Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹	
Moins-values nettes	N				
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *					
Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❺	Solde des moins-values à reporter col ❹= ❷+❸-❹-❺ ❻
	À 19 % ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸	À 15 % ou 19 % ❹		
Moins-values nettes	N				
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS AAA FRANCE CARS					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	{ – donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés – ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
		5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS AAA FRANCE CARS															Néant					*																			
Exercice ouvert le : 01012021															et clos le : 31122021															Durée en nombre de mois					12				
DECLARATION DES EFFECTIFS																																							
Effectifs moyens du personnel																				YP		397.00																	
Dont apprentis																				YF																			
Dont handicapés																				YG																			
Effectifs affectés à l'activité artisanale																				RL		397.00																	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE																																							
I		Chiffre d'affaires de référence CVAE																																					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises																				OA		84 605 306																	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés																				OK																			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante																				OL		10 731 338																	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges																				OT		371 122																	
TOTAL 1																				OX		95 707 766																	
II		Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																																					
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)																				OH		62 771																	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation																				OE																			
Subventions d'exploitation reçues																				OF		139 711																	
Variation positive des stocks																				OD																			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée																				OI		2 166 160																	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation																				XT																			
TOTAL 2																				OM		2 368 642																	
III		Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																																					
Achats																				ON		85																	
Variation négative des stocks																				OQ																			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances																				OR		24 350 672																	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.																				OS																			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée																				OZ																			
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)																				OW																			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée																				OU																			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois																				O9		1 601 628																	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante																				OY																			
TOTAL 3																				OJ		25 952 385																	
IV		Valeur ajoutée produite																																					
Calcul de la Valeur Ajoutée																				TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		OG		72 124 023															
V		Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																																					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)																				SA		72 124 023																	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE																																							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.																																							
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE															EV																								
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)																				GX																			
Effectifs au sens de la CVAE																				EY																			
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)																				HX																			
Période de référence										GY				/				/				GZ				/				/									
Date de cessation										HR				/				/										/											
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).																																							
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.																																							
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.																																							

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. II au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
1

(1)

Néant

EXERCICE CLOS LE

31122021

N° SIRET

3 8 2 4 0 2 6 8 3 0 1 1 4 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS AAA FRANCE CARS

ADRESSE (voie)

11 Rue Paul Dubrulle

CODE POSTAL

59810

VILLE

LESQUIN

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	600
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

AVIS EUROPE HOLDINGS LIMITED

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

600

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

RG12

Commune

BRACKNELL

Pays

FRA

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1

1

(1)

Néant

X

*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31122021

N° SIRET

3 8 2 4 0 2 6 8 3 0 1 1 4 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS AAA FRANCE CARS

ADRESSE (voie)

11 Rue Paul Dubrulle

CODE POSTAL

59810

VILLE

LESQUIN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

0

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice ouvert le		01012021		et clos le		31122021		Régime simplifié d'imposition			
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe								Régime Réel normal		X	
Si PME innovantes, cocher la case											
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case											
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE											
Désignation de la société:								Adresse du siège social :			
SAS AAA FRANCE CARS											
SIRET		3 8 2 4 0 2 6 8 3 0 1 1 4 8									
Adresse du principal établissement:								Ancienne adresse en cas de changement:			
11 Rue Paul Dubrulle											
59810 LESQUIN											
REGIME FISCAL DES GROUPES											
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante											
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:											
								SIRET			
B ACTIVITE											
Activités exercées		Location de courte durée de voitures et						Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)											
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		13 768 571		Déficit					
		Bénéfice imposable à 15 %				Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%					
2 Plus-values											
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV à long terme imposables à 15 %		PV exonérées art. 238quindecies			
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches											
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines		Territoire entrepreneur, art 44 octies A					
Entreprises nouvelles art. 44 septies		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies		Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs		Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies			
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %					
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W											
D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)											
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt											
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.											
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)											
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%											
F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4											
1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case											
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :											
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :											
G COMPTABILITE INFORMATISEE											
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Si oui, indication du logiciel utilisé :											
Nom et coordonnées ECF											
- du prestataire :											
- du comptable :											
- du conseil :											
- du CGA ou du viseur conventionné :											
- N° d'agrément :											

DocuSign Envelope ID: 0CDE25BE-07C5-44AD-AD9B-9FC8F354D0E3

(art. 223 du Code général des impôts)

SAS AAA FRANCE CARS

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD

2022

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		Payées par la société elle-même		a	Payées par un établissement chargé du service des titres			b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾							(c)		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							(d)		
Montant des distributions							(e)		
autres que celles visées en (a),							(f)		
(b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾							(g)		
							(h)		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾							(i)		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							(j)		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾							Total (a à h)		
I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : – SARL – tous les associés ; – SCA – associés gérants ; – SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; – SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.		Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1		2	3	4	5	6	7	8	
J DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
RÉMUNÉRATIONS		Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)							
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)							
MVLТ imposedées		à 0 %			à 15 %		à 19 %		
MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice									
MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice									
MVLТ réalisée au cours de l'exercice									
MVLТ restant à reporter									
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

Cegid Group

lundi 16 mai 2022 à 12h58

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

Au titre de l'année N

SAS AAA FRANCE CARS
382402683 IS1

31/12/2021

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case			
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	X	
	PME au sens communautaire		

I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montant versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II – CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	
--	--

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III – CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV – MECENAT – LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

AAA FRANCE CARS

Société par actions simplifiée à associé unique au capital social de 300.000 €
11 rue Paul Dubrule -59810 LESQUIN
382 402 683 R.C.S. LILLE METROPOLE

(la « Société »)

**PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 30 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux,

Le trente juin,

La société Avis Europe Holding Ltd, société de droit anglais dont le siège social est situé Avis Budget House, Park Road, Bracknell, Berkshire, England, RG12 2EW, représentée par Monsieur Paul FORD, dûment habilité aux fins des présentes,

Agissant en sa qualité d'Associé Unique détenant l'intégralité des actions composant le capital social de la Société (ci-après l'« **Associé Unique** »),

Après avoir constaté que la société KPMG SA, Commissaire aux comptes de la Société, a été dûment informée des présentes ainsi que les représentants du Comité Social et Economique.

1. Est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus au Président et au Directeur Général ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Approbation des charges non déductibles ;
- Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Situation des mandats des Commissaires aux comptes ; et
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2. Déclare avoir pris connaissance des documents suivants :

- La copie des lettres d'information adressées au Commissaire aux comptes et aux représentants du Comité Social et Economique ;
- Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021 ;
- Le rapport de gestion établi par le Président ; et
- Le rapport du Commissaire aux comptes.

L'Associé Unique déclare en outre que les documents et renseignements prévus par les dispositions légales et réglementaires lui ont été adressés ainsi qu'au Commissaire aux comptes ou tenus à leur disposition au siège social dans le délai fixé par lesdites dispositions.

Mt

3. Adopte les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 et examiné les comptes dudit exercice, approuve les comptes annuels tels qu'ils lui sont présentés qui se soldent par un bénéfice de 8.584.517 euros, lesdits rapports ainsi que les opérations résumées dans ces rapports.

L'Associé Unique donne en conséquence quitus entier et sans réserve au Président et au Directeur Général pour leur gestion pendant l'exercice social clos le 31 décembre 2021.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à un montant de 8.584.517 euros en totalité au compte « Réserves statutaires ou contractuelles » qui passera ainsi de 35.450.644 euros à 44 035 161 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associé Unique rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, prend acte que les comptes ne font apparaître aucune charge ou dépense somptuaire visées à l'article 39.4 du Code général des impôts au titre de l'exercice écoulé et aucun amortissement excédentaire ou autre amortissement non déductibles visés à l'article 39.4 dudit Code.

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, prend acte qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au titre de l'exercice écoulé.

CINQUIEME DECISION

L'Associé Unique prend acte que les mandats du Commissaire aux comptes titulaire, la société KPMG SA, et du Commissaire aux comptes suppléant, le cabinet Salustro Reydel, prennent fin à l'issue des décisions approuvant les comptes clos le 31 décembre 2021.

L'Associé Unique décide de nommer, en remplacement :

Deloitte & Associés
Etablissement secondaire : Lille
78 rue de la Chaude Rivière
59800 Lille
France
Téléphone : + 33 (0) 3 20 14 95 40

En qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six exercices sociaux, soit jusqu'aux décisions de l'associé unique appelé à statuer sur les comptes clos en 2027.

L'Associé Unique décide de nommer, en remplacement

B.E.A.S.
6 place de la pyramide
92908 Paris La Défense Cedex

En qualité de Commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six exercices sociaux, soit jusqu'aux décisions de l'associé unique appelé à statuer sur les comptes clos en 2027.

SIXIEME DECISION

L'Associé Unique confère tous pouvoirs :

- au cabinet d'avocats Eversheds Sutherland (France) LLP, 8 place d'Iéna, 75116 Paris ; et/ou
- au formaliste Journal La Loi, une marque de la société « Lextenso » dont le siège social est : La Grande Arche – Paroi nord - 1, Parvis de la Défense – 92044 Paris La Défense, immatriculée au R.C.S. de Nanterre sous le n° 552 119 455 ;
- de, pour et au nom de la Société, faire auprès du greffe du Tribunal compétent et/ou au centre de formalités des entreprises, les formalités subséquentes au Registre du Commerce et des Sociétés concernant ladite Société, procéder si nécessaire à tout enregistrement auprès du service des impôts compétent et de certifier conforme les actes visés à l'article R. 123-102 du Code de commerce dans le cadre de l'article A. 123-4 dudit Code ;
- en conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général, faire tout ce qui sera nécessaire.

* * *

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'Associé Unique.



L'Associé Unique
AVIS EUROPE HOLDING LTD
Représentée par Monsieur Paul FORD



KPMG SA
36, rue Eugène Jacquet
CS 75039
59705 Marcq en Baroeul Cedex
France

Téléphone : +33 (0)3 20 20 65 00
Télécopie : +33 (0)3 20 20 65 70
Site internet : www.kpmg.fr

AAA France Cars S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021
AAA France Cars S.A.S.
11 Rue Paul Dubrule - 59810 Lesquin
Ce rapport contient 27 pages
Référence : HBEL-MMA

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une société de droit anglais
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Egho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG SA
36, rue Eugène Jacquet
CS 75039
59705 Marcq en Baroeul Cedex
France

Téléphone : +33 (0)3 20 20 65 00
Télécopie : +33 (0)3 20 20 65 70
Site internet : www.kpmg.fr

AAA France Cars S.A.S.

Siège social : 11 Rue Paul Dubrule - 59810 Lesquin
Capital social : € 300 000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'attention de l'Associé unique de la société AAA France Cars,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AAA France Cars S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La société constitue des dépréciations des créances clients selon les modalités décrites dans la note « 2.6 Créances » de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société AAA France Cars S.A.S. sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondage, l'application de cette approche.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il

attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marcq en Baroeul, le 30 juin 2022

KPMG SA

Laurent Prevost
Associé

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AAA FRANCE CARS				Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise 0010 Rue de Luyot 59113 SECLIN				Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 3 8 2 4 0 2 6 8 3 0 0 6 6 0				Néant		*		
					Exercice N clos le, 31122021		N-1 31122020	
			Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)			AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	22 000	AC	22 000		
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	413 455	AG	381 543	31 912	
		Fonds commercial (1)	AH	3 148 821	AI		3 148 821	3 126 541
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP	440 377	AQ	410 601	29 775	33 795
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	238 303	AS	232 318	5 985	16 187
		Autres immobilisations corporelles	AT	15 967 066	AU	6 541 550	9 425 516	14 039 345
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			3 499
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF	36 768 724	BG		36 768 724	20 388 259
		Autres immobilisations financières*	BH	622 000	BI		622 000	605 313
		TOTAL (II)	BJ	57 620 750	BK	7 588 013	50 032 736	38 212 943
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	40 707 273	BY	5 823 511	34 883 762	29 095 743
		Autres créances (3)	BZ	37 844 891	CA		37 844 891	45 016 753
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
Disponibilités		CF	1 520 389	CG		1 520 389	1 331 836	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	1 406 753	CI		1 406 753	1 183 398	
	TOTAL (III)	CJ	81 479 308	CK	5 823 511	75 655 796	76 627 731	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	139 100 058	1A	13 411 525	125 688 532	114 840 675	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR		
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise			SAS AAA FRANCE CARS		Néant ☐ *			
					Exercice N		Exercice N – 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 300 000)				DA	300 000	300 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				DB	198 183	198 183	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)				DC			
	Réserve légale (3)				DD	30 000	30 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles				DE	35 450 555	30 851 253	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)				DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)				DG			
	Report à nouveau				DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				DI	8 584 517	4 599 391	
	Subventions d'investissement				DJ	12 458	12 458	
	Provisions réglementées *				DK	2 248 076	5 966 426	
	TOTAL (I)				DL	46 823 790	41 957 713	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs				DM		
		Avances conditionnées				DN		
TOTAL (II)				DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques				DP	6 554 405	6 490 774	
	Provisions pour charges				DQ	1 440 838	1 535 713	
	TOTAL (III)				DR	7 995 243	8 026 487	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles				DS			
	Autres emprunts obligataires				DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU	1 880 809	4 717 970	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)				DV	45 256	61 154	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX	47 598 489	39 289 413	
	Dettes fiscales et sociales				DY	13 175 246	11 906 693	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ	628 225	1 164 738	
	Autres dettes				EA	7 541 471	7 716 503	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)				EB			
TOTAL (IV)				EC	70 869 498	64 856 474		
Ecart de conversion passif* (V)				ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	125 688 532	114 840 675		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B			
	(2)	Dont	{	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
				Ecart de réévaluation libre	1D			
				Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	70 869 499	64 794 406	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	1 788 418	1 565 232		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS AAA FRANCE CARS								Néant ☐ *	
			Exercice N					Exercice (N – 1)	
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	17 924	FB		FC	17 924	201 943	
	Production vendue biens * services *	FD		FE		FF			
		FG	84 526 027	FH	9 789	FI	84 535 816	78 655 878	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	84 543 952	FK	9 789	FL	84 553 741	78 857 822	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	5 832 904	4 994 438	
	Autres produits (1) (11)					FQ	33 163 787	49 723 468	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	123 550 432	133 575 729	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	161	10 708	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	72 806 674	69 248 122	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	2 733 567	3 165 342	
	Salaires et traitements*					FY	10 586 780	9 853 844	
	Charges sociales (10)					FZ	2 710 625	3 435 091	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations – dotations aux amortissements* – dotations aux provisions*				GA	1 031 388	5 809 389	
						GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	687 052	2 441 932	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	674 736	422 224		
	Autres charges (12)					GE	23 784 745	34 238 591	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	115 015 732	128 625 248	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	8 534 700	4 950 481	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	2 087 439	648 653	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	2 087 439	648 653	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	30 094	124 012	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	30 094	124 012	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	2 057 344	524 640	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	10 592 045	5 475 122	

Désignation de l'entreprise											SAS AAA FRANCE CARS		Néant		*		
											Exercice N		Exercice N - 1				
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion										HA	406 503		94 462			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *										HB	2 747 936		2 885 267			
	Reprises sur provisions et transferts de charges										HC	7 382 902		7 743 395			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)										HD	10 537 342		10 723 124			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)										HE	693 478		424 534			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *										HF	2 885 198		3 355 629			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions										HG	3 738 485		5 625 006			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)										HH	7 317 162		9 405 170			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)											HI	3 220 179		1 317 954			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise										(IX)	HJ	1 483 809		447 944			
Impôts sur les bénéfices *										(X)	HK	3 743 898		1 745 741			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)											HL	136 175 214		144 947 507			
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)											HM	127 590 697		140 348 116			
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)											HN	8 584 517		4 599 391			
RENVois	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme									HO						
	(2)	Dont	produits de locations immobilières									HY					
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)									1G					
	(3)	Dont	– Crédit–bail mobilier *									HP			30 462 313		
			– Crédit–bail immobilier									HQ					
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)									1H						
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées									1J						
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées									1K						
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)									HX						
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)									RC						
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)									RD						
	(9)	Dont transferts de charges									A1	2 537 282		1 990 055			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)									A2						
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG–CRDS									A5						
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)									A3						
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)									A4						
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6						obligatoires	A9						
			Dont cotisations facultatives Madelin	A7						Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8						
(7)	joindre en annexe) : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le										Exercice N						
											Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels				
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N						
											Charges antérieures		Produits antérieurs				

S.A.S AAA France Cars
11 rue Paul Dubrule
59810 LESQUIN

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Au bilan, avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2021 dont le total est de 125 688 532 € et au compte de résultat de l'exercice dont le total produit est de 136 175 214 € et dégageant un bénéfice de 8 584 517 €.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1) FAITS MARQUANTS	4
2) METHODE	4
• 2.1 Règles et méthodes comptables	4
• 2.2 Immobilisations Incorporelles	5
• 2.3 Immobilisations corporelles	5
○ 2.3.1 Durée d'amortissements	5
○ 2.3.2 Amortissements des véhicules	5
• 2.4 Primes de volume	6
• 2.5 Immobilisations financières	6
• 2.6 Créances	6
• 2.7 Disponibilités	6
3) COMPTES DE REGULARISATION	6
• 3.1 Produits à recevoir-Clients factures à établir	6
• 3.2 Charges constatées d'avance & Produits constatés d'avance	7
• 3.3 Charges à payer	7
• 3.4 Règle de comptabilisation des charges d'assurances AIG	7
4) PASSIF	8
• 4.1 Composition du capital social	8
• 4.2 Provisions réglementées	8
• 4.3 Provision pour risques	8
5) DETTES ET CREANCES AVEC LES ENTREPRISES LIEES	8
• 5.1 Autre participations	8
• 5.2 Créances rattachées à des participations	8
6) PARTIES LIEES	9
7) ENGAGEMENTS FINANCIERS	9
• 7.1 Effets escomptés et non échus	9
• 7.2 Engagements de crédit-Bail	9
• 7.3 Engagements location simple	9
• 7.4 Engagement retraite	9
8) IMPOTS	10
• 8.1 Ventilation de l'impôt	10
• 8.2 Accroissements et allègements de la dette future	10
9) CHIFFRE D'AFFAIRES	10
• 9.1 Ventilation du chiffre d'affaires 2021 par secteur d'activité	10
10) SOCIAL	11
11) PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS	11

12)	MOUVEMENT DES IMMOBILISATIONS.....	12
13)	FONDS DE COMMERCE	13
14)	ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES	14
15)	AMORTISSEMENTS	15
16)	PROVISIONS	16
17)	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	17
18)	TRANSFERTS DE CHARGES	17
19)	PRODUITS ET CHARGES FINANCIERES DES ENTREPRISES LIEES.....	17
20)	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	17

1) FAITS MARQUANTS

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- Le coronavirus 2019 (en abrégé « COVID-19 »), est une pandémie en cours causée par un syndrome respiratoire aigu sévère. Le premier foyer a été découvert à Wuhan, en Chine, en décembre 2019 et s'est rapidement propagé dans plusieurs pays avant d'être qualifiée par l'Organisation mondiale de la santé de pandémie le 11 mars 2020. Les efforts pour empêcher la propagation du virus comprennent des restrictions de voyage, des quarantaines, des couvre-feux, des ajournements et annulations d'événements et fermetures d'installations dans la majeure partie du monde. Ces mesures, bien que temporaires, ont eu un impact immédiat sur l'économie mondiale, en particulier l'industrie du voyage, y compris la location de voitures.

Cet événement est considéré comme un événement n'ayant pas de lien direct et prépondérant avec une situation existante à la clôture de l'exercice. Toutefois, l'activité de la société a été perturbée. Notamment notre 1^{er} semestre 2021 durant lequel nous avons eu recours essentiellement pour les opérations à du chômage partiel. Notre activité sur 2021 a également été restreinte sur le 2^e semestre 2021 du fait de problèmes d'approvisionnement en véhicules liés à une pénurie mondiale de semi-conducteurs. Le marché de l'occasion dynamique a en revanche contribué à améliorer nos ventes de véhicules d'occasion sur cette même période.

- Fermeture des agences de Brive, Bergerac, Angoulême, Limoges, Périgueux, Orange, Roanne et Cannes
- Ouverture de l'agence Toulouse Etats Unis
- Transfert du siège de France Cars de Seclin à Lesquin au 15 Novembre 2021.

2) METHODE

• 2.1 Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03, 2016-07 et 2020-05 de l'Autorité des Normes Comptables homologués par arrêtés ministériels respectivement du 8 septembre 2014, du 4 novembre 2016 et du 29 décembre 2020 relatifs au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les amortissements sont déterminés en fonction des durées réelles d'utilisation des immobilisations.

- **2.2 Immobilisations Incorporelles**

Le règlement n°2015-06 pose le principe selon lequel le fonds commercial (y compris la mali technique de fusion qui lui est affecté) est présumé avoir une durée d'utilisation non limitée. Il ne fait donc pas l'objet d'un amortissement, sans qu'il y ait à le justifier.

En contrepartie de la présomption de durée d'utilisation non limitée du fonds de commercial, l'Autorité des normes comptables impose la réalisation d'un test de dépréciation systématique au minimum une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur (PCG, art.214-15) ;

L'unité génératrice de trésorerie (UGT) définie pour la valorisation des actifs incorporels est la France. Les performances financières de France Cars sur l'exercice 2020 démontrent l'absence de dépréciation à constater.

Le détail des fonds de commerce de 3 041 811 € est repris au paragraphe 13.

- **2.3 Immobilisations corporelles**

- **2.3.1 Durée d'amortissements**

Les durées d'amortissements fiscaux sont déterminées en fonction des durées réelles d'utilisation des biens à savoir :

Type	Mode	Durée
Matériel et outillage	Linéaire	5 ans
Installations générales	Linéaire	4 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 4 ans
Matériel de bureau	Linéaire et dégressif	2 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Logiciel	Linéaire	1 an

- **2.3.2 Amortissements des véhicules**

Le calcul des amortissements économiques est effectué sur l'écart existant entre la valeur immobilisée du bien et sa valeur probable de revente. Ce différentiel est amorti sur une durée déterminée par type d'immobilisation, et ce en fonction du marché constaté.

Compte tenu de l'évolution du marché et des moyennes constatées sur les 2 dernières années, les durées d'utilisation ont évolués de la façon suivante :

Véhicules de tourisme	24 mois
Véhicules utilitaires	44 mois
Bennes	50 mois
Poids lourds	60 mois

Le différentiel entre l'amortissement économique et fiscal est constaté en amortissement dérogatoire.

La dotation sur amortissements dérogatoires est de 3 666 428 €, la reprise sur amortissements dérogatoires est de 7 384 778 €, ce qui porte les amortissements dérogatoires à 2 248 076 € au 31/12/2021.

- **2.4 Primes de volume**

La société France Cars comptabilise les primes de volume selon la méthode de l'engagement.

- **2.5 Immobilisations financières**

Les immobilisations financières sont inscrites au bilan au coût d'acquisition ou à la valeur de décaissement d'origine.

Une provision pour dépréciation est constatée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité, appréciée par la direction de la société sur la base de différents critères tels que le chiffre d'affaires, les perspectives de développement et les capitaux propres.

Le total des dépôts et cautionnements versés s'élèvent à 622 001 euros.

- **2.6 Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances clients de plus d'un an sont dépréciées à 100% de leur montant hors taxes.

- **2.7 Disponibilités**

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

3) COMPTES DE REGULARISATION

- **3.1 Produits à recevoir-Clients factures à établir**

Produits à recevoir	31/12/2021
Remises diverses	877 132
Clients Factures à Etablir	2 863 182
Etat	2 511 681
Coface à recevoir	17 693
Prime de volumes	1 540 838
Assurances Remboursements à recevoir	1 715 217
Intérêts courus sur cash pooling	70 259
Dépôt de garantie sur assurances	545 580
IJSS à recevoir	25 350
Divers	95 651
Total	10 284 003

- **3.2 Charges constatées d'avance & Produits constatés d'avance**

Charges constatées d'avance	31/12/2021
Charges constatées d'avance immobilières	61 363
Charges constatées d'avance Cartes Grises	14 436
Charges constatées d'avance LLD CB	1 115 096
Charges constatées d'avance diverses	215 858
Total	1 406 753

Produits constatés d'avance	31/12/2021
Produits constatés d'avance	-
Total	-

- **3.3 Charges à payer**

Charges à payer	31/12/2021
Fournisseurs non parvenues	19 583 952
Clients avoirs à établir	2 846 392
Dettes sociales	3 551 497
Dettes fiscales	686 349
Divers	578 365
Total	27 246 556

- **3.4 Règle de comptabilisation des charges d'assurances AIG**

Chaque mois, une provision de charge relative à la couverture de l'assurance responsabilité civile est calculée sur la base des jours loués dans le mois multiplié par un taux dit PLPD (Personal Liability and Property Damage) communiqué par le Groupe Avis.

Les périodes d'assurances courent du 1^{er} octobre N-1 au 30 septembre N.

La provision est consommée suivant réception de factures reçues par l'assureur AIG. S'agissant d'estimations, le solde est revu 2 fois par an (en Juin et Décembre) par le Groupe après avoir effectué une meilleure estimation de la charge à payer.

Au 31 décembre 2021, les FNP assurance s'élèvent à 5.968 k€, dont la ventilation par période d'assurance est la suivante :

UW 2016 : 108 k€

UW 2017 : 515 k€

UW 2018 : 1.087 k€

UW 2019 : 1.079 k€

UW 2020 : 2.196 k€

UW 2021 : 983 k€

4) PASSIF

- **4.1 Composition du capital social**

Le capital est composé de 600 actions d'une valeur nominale de 500 €.

Bénéficiaires	Nombre de parts	Valeur unitaire en €	Total en €
AVIS EUROPE HOLDINGS LTD	600	500	300 000
Total	600	500	300 000

- **4.2 Provisions réglementées**

Nature	Début 01/01/2021	Dotation	Reprise	Fin 31/12/2021
Amortissement dérogatoire	5 966 426	3 666 428	7 384 778	2 248 076
Total	5 966 426	3 666 428	7 384 778	2 248 076

- **4.3 Provision pour risques**

Provision pour risques	Montant
Provisions litiges	915 286
Provisions pour charges / accidents véhicules	4 146 598
Provisions pour charges / véhicules volés	1 031 473
Provisions pour charges/ frais restitution	461 048
Total Provision pour risques	6 554 405

Les provisions ont été calculées sur les coûts réels engagés :

- selon la demande de la partie opposée pour les litiges pour prudhommaux et commerciaux
- selon un historique de coûts pour les charges / accidents de véhicules

5) DETTES ET CREANCES AVEC LES ENTREPRISES LIEES

- **5.1 Autre participations**

Néant

- **5.2 Créances rattachées à des participations**

Néant

6) PARTIES LIEES

Les transactions avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché.

7) ENGAGEMENTS FINANCIERS

• 7.1 Effets escomptés et non échus

Néant

• 7.2 Engagements de crédit-Bail

Rubriques	Terrains	Construction matériel outillage	Autres immobilisations	Total
VALEUR D'ORIGINE			180 585 710	180 585 710
AMORTISSEMENTS				
Cumul exercices antérieurs			30 767 323	30 767 323
Exercice en cours			18 268 029	18 268 029
TOTAL			49 035 352	49 035 352
VALEUR NETTE			131 550 358	131 550 358
REDEVANCES PAYEES				
Cumul exercices antérieurs			25 197 500	25 197 500
Exercice en cours			32 284 359	32 284 359
TOTAL			57 481 860	57 481 860
REDEVANCES A PAYER				
A un an au plus			32 844 026	32 844 026
A plus d'un an et moins de 5 ans			47 088 408	47 088 408
A plus de cinq ans				
TOTAL			79 932 434	79 932 434
VALEUR RESIDUELLE				
Evaluation Prix d'achat résiduel			765 231	765 231

• 7.3 Engagements location simple

Engagements à -1 an	Engagements de +1 à 5ans	Engagements à 5 et +	Total Engagements Location Simple
9 053 168	1 122 961	-	10 176 129

• 7.4 Engagement retraite

L'engagement de retraite valorisé au 31/12/2021 est de 1 440 838 euros et correspond aux cotisations qui doivent être versées à la caisse IRP AUTO au titre du capital fin de carrière.

La variation de cette provision par rapport à l'exercice N-1 est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	31/12/2020	Dotation	Reprise	31/12/2021
Provision PIDR	1 535 713		94 875	1 440 838

8) IMPOTS

- 8.1 Ventilation de l'impôt

Impôts sur les sociétés 2021 3 743 898

- 8.2 Accroissements et allègements de la dette future

Allègements de la dette future d'impôts

VENTILATION IS 2021	Courant	Exceptionnel	Participation	Total
Résultat avant impôts	10 592 045	3 220 179	- 1 483 810	12 328 414
Impôt correspondant	2 872 495	990 108	- 118 705	3 743 898
Résultat après impôts	7 719 550	2 230 071	- 1 365 105	8 584 518

Réintégrations fiscales 2021 :

	Année 2021
Amendes et pénalités	516 077
Provision C3S N	165 513
Provision IDR N	-94 875
Effort construction N	45 417
Participation N	1 483 810
Réintégrations fiscales	2 115 942

Accroissements de la dette future d'impôts

Provisions réglementées : 2 248 076 €

9) CHIFFRE D'AFFAIRES

France Cars est une société de location de véhicules et utilitaires à destination des professionnels et particuliers. La reconnaissance du chiffre d'affaire se fait à la journée de location.

- 9.1 Ventilation du chiffre d'affaires 2021 par secteur d'activité

	France	Export	Total
Ventes de marchandises	17 924	-	17 924
Production vendue de services	84 526 027	9 789	84 535 816
Chiffres d'Affaires	84 543 951	9 789	84 553 740

10) SOCIAL

Ventilation de l'effectif moyen	2019	2020	2021
Employés	399	374	338
Cadres	42	57	59
Total	441	431	397

11) PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS		
Désignation : AAA FRANCE CARS	Clôture au : 31/12/2021	
	Exercice 2021	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels	Charges	Produits
PRODUIT SUR TITRES EURLI		21 422
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR LITIGES		9 875
VENTE DE VEHICULES		2 747 937
AMENDES PENALITES	269 937	
CESSION TITRES EURLI	3 500	
REGULARISATIONS DIVERSES	71 033	
INDEMNITES /VEH EPAVES ET VOLS	75 760	
VNC/VEH EPAVES/VOL	2 743 985	
VNC/SORTIE MATERIEL	141 214	
PROVISIONS RESTRUCTURATION		29 900
VAR AMORT DEROGATOIRES VH		3 716 474
TOTAUX	3 305 428	6 525 608

12) MOUVEMENT DES IMMOBILISATIONS

2054 - Immobilisations

Tableau 1 **Etat des immobilisations**

Tableau de mouvements des immobilisations corporelles, incorporelles et financières
=> Intégration du feuillet N° 2054 de la liasse fiscale

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT	22 000		
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 437 492		124 785
Terrains			
Dont composants			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui	517 677		
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.	302 371		
Installations générales, agenc., aménag.	5 276 536		358 919
Matériel de transport	23 539 681		23 938 224
Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 194 173		49 466
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	30 830 497		24 346 610
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	3 500		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	20 993 574		16 397 151
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	20 997 074		16 397 151
TOTAL GENERAL	55 287 063		40 868 546

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT			22 000	
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			3 562 277	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui		77 300	440 377	
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn., matériel et outillages ind.		64 067	238 304	
Installations générales, agencements divers		327 783	5 307 733	
Matériel de transport		37 524 426	9 953 479	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		537 783	705 856	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	38 531 359		16 645 748	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations	3 500		(0)	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			37 390 725	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 500		37 390 725	
TOTAL GENERAL	38 534 859		57 620 750	

13) FONDS DE COMMERCE

ELEMENTS DU FONDS COMMERCIAL

Eléments - fonds de commerce	Valeur nette
Non affecté	1 307 570
Droit au bail	107 029
Lille	228 654
Neuilly s/ Seine	68 000
Metz	10 000
Rouen	115 350
Le Havre	68 100
Lille Delory	60 000
Walgren Lyon Part Dieu Garibaldi	95 830
Walter Spanghero Toulouse Pau Narbonne	236 000
Caluire	75 000
Bron	60 000
Lyon Part Dieu	76 500
Charleville Mezieres	50 000
CEPS Nantes Bordeaux Evry Montpellier St Nazaire La Roche	240 886
Hall de L'auto	7 622
La Route Bleue Aix Annecy Grenoble Dijon	120 000
La Route Bleue Marseille	37 500
La Route Bleue Vitrolles	12 500
Toulouse Etats Unis	22 280
Strasbourg	150 000
TOTAL	3 148 821

Compte tenu de la rentabilité de la société, il n'a pas été réalisé d'impairment test.

14) ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES

2057 - Créances et dettes				
Exprimé en l				
ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an	
Créances rattachées à des participations				
Prêts	36 768 725	36 768 725		
Autres immobilisations financières	622 001	622 001		
Clients douteux ou litigieux	2 855 941	2 855 941		
Autres créances clients	36 556 194	36 556 194		
Créance représentative de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés	31 478	31 478		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	27 637	27 637		
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices				
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	2 652 566	2 652 566		
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés				
Etat, autres collectivités : créances diverses	16 698	16 698		
Groupe et associés	25 132 470	25 132 470		
Débiteurs divers	9 984 042	9 984 042		
Charges constatées d'avance	1 406 753	1 406 753		
TOTAL GENERAL	116 054 505	116 054 505		
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	16 380 464			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				
ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	+1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	1 817 597	1 817 597		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	63 212	63 212		
Emprunts et dettes financières divers	45 257	45 257		
Fournisseurs et comptes rattachés	47 598 489	47 598 489		
Personnel et comptes rattachés	3 115 145	3 115 145		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 263 373	1 263 373		
Etat : impôt sur les bénéfices	2 039 920	2 039 920		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	6 314 955	6 314 955		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	441 854	441 854		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	628 225	628 225		
Groupe et associés				
Autres dettes	7 541 471	7 541 471		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	70 869 498	70 869 498		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	3 085 154			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

15) AMORTISSEMENTS

2055 - Amortissements				
Exprimé en l				
Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT	22 000			22 000
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	310 951	70 593		381 543
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui	483 881	4 020	77 300	410 601
Constructions installations générales, agenc., aménag.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	286 183	6 545	60 410	232 319
Installations générales, agenc. et aménag. divers	3 767 807	315 129	192 826	3 890 109
Matériel de transport	10 863 516	835 687	9 653 752	2 045 450
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 047 561	80 013	535 182	592 392
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 448 948	1 241 393	10 519 470	7 170 872
TOTAL GENERAL	16 781 899	1 311 986	10 519 470	7 574 415
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES				
Rubriques	Dotations			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
FRAIS ETBL AUT. INC.				
Terrains				
Construct.				
- sol propre				
- sol autrui				
- installations				
Install. Tech.				
Install. Gén.				
Mat. Transp.	3 666 428			(3 716 474)
Mat bureau				
Embal récup.				
CORPOREL.	3 666 428	7 382 902		(3 716 474)
Acquis. titre				
TOTAL	3 666 428	7 382 902		(3 716 474)
Charges réparties sur plusieurs exercices				
	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

16) PROVISIONS

2056 - Provisions et dépréciations

Exprimé en l

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	5 966 426	3 666 428	7 384 778	2 248 076
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES	5 966 426	3 666 428	7 384 778	2 248 076
Provisions pour litiges	1413 395	185 058	683 167	915 286
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires	1535 713		94 875	1440 838
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	5 077 379	561 741		5 639 120
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	8 026 487	746 798	778 042	7 995 243
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles	292 220		278 928	13 292
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients	7 990 849	687 053	2 854 391	5 823 511
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS	8 283 069	687 053	3 133 319	5 836 803
TOTAL GENERAL	22 275 983	5 100 279	11 296 139	16 080 123
Dotations et reprises d'exploitation		1433 851	3 632 433	
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles		3 666 428	7 384 778	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

17) VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Nature	01/01/2021	Augmentation	Diminution	Affectation du résultat	Autres	31/12/2021
CAPITAL	300 000					300 000
PRIME D'EMISSION	198 184					198 184
RESERVES LEGALES	30 000					30 000
AUTRES RESERVES	30 851 254			4 599 391		35 450 644
Subvention d'investissements	12 458					12 458
Résultat N-1	4 599 391			- 4 599 391		-
Résultat N	-				8 584 517	8 584 517
PROVISIONS REGLEMENTEES	5 966 426	3 666 428	- 7 384 778			2 248 076
Total	41 957 712	3 666 428	- 7 384 778	-	8 584 517	46 823 879

18) TRANSFERTS DE CHARGES

Nature	Montant
TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION	24 615
REMBOURSEMENTS SOCIAUX	97 732
REMBOURSEMENT SINISTRES ASSURANCES	942 441
REFACTURATION IG-MAINTENANCE	-
REFACTURATION IG-MAIN D'ŒUVRE	56 524
REFACTURATION IG-FLOTTE	1 310 667
REFACTURATION IG-COMMISSIONS	22 617
REFACTURATION MAIN D'ŒUVRE	56 524
INDEMNITES VEHICULES VOLES	1 780
INDEMNITES VEHICULES EPAVES	18 850
DIVERS	-
Total	2 537 283

19) PRODUITS ET CHARGES FINANCIERES DES ENTREPRISES LIEES

- Intérêts sur compte courant Cashpooling Avis Budget Group 2 087 439 €

20) EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Au-delà du risque de pénurie ou de retards de production des composants électroniques, le conflit en Ukraine déclenché le 24 février 2022 fragilise les chaînes d'approvisionnement automobiles mondiales. Une pénurie au niveau du gaz néon ukrainien et au palladium russe, indispensables à l'industrie des semi-conducteurs pourrait se dessiner. Ceci aurait pour conséquences un ralentissement de la production de voitures et véhicules utilitaires légers en 2022 mais aussi en 2023.

Le niveau d'approvisionnement des véhicules pourrait donc être ainsi fortement impacté avec une conséquence défavorable sur l'activité, le chiffre d'affaires et les résultats de la société.

Monsieur Franck Cadic, General Manager, a quitté la société au mois d'avril 2022. Il a été remplacé par Monsieur Pierre-Olivier Bard.